



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## accidents

Question écrite n° 19085

### Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'efficacité de la politique gouvernementale en matière de sécurité routière. L'accent de la lutte contre la délinquance routière est mis principalement sur la vitesse, et dans une moindre mesure sur l'alcool. S'il ne fait aucun doute qu'il s'agit de facteurs de surmortalité routière, les campagnes de prévention devraient aussi s'attaquer aux autres comportements et promouvoir le "bien conduire". Si une telle notion peut paraître subjective il est nécessaire d'en établir des critères objectifs tels que le respect des distances de sécurité, le signalement des manoeuvres par les clignotants, l'usage permanent des rétroviseurs, l'anticipation des manoeuvres ou encore la circulation sur la voie la plus à droite lorsqu'elles sont multiples. L'observation et le respect de l'ensemble de ces règles, pourtant élémentaires mais bafouées par tant de conducteurs, permettraient de réduire sensiblement le nombre d'accidents et ainsi de victimes. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour mener une véritable campagne d'éducation routière et du "bien conduire".

### Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur mène des campagnes de prévention (télévision, radio, presse, web) sur les grandes priorités en matière de sécurité routière aussi bien sur la vitesse et l'alcool, que sur le respect des distances de sécurité ou le bon usage du clignotant ou des rétroviseurs. S'employant à promouvoir les bons comportements sur la route et notamment au volant, le ministère de l'intérieur développe : En partenariat avec les chaînes de télévision et des producteurs d'émissions grand public de qualité des programmes courts, qui de manière très pédagogique analysent les risques et donnent des solutions et des conseils de tous ordres : l'entretien et l'équipement du véhicule, les angles morts, les distances de sécurité, la ligne blanche, le dépassement par la droite, l'arrimage, etc. En outre, le MI adopte une stratégie digitale qui, de manière permanente, crée des liens sur ce même type de contenu, poste des quiz, met à disposition des outils de partage de bonnes pratiques et de conseils. Enfin, il édite et diffuse, régulièrement, des dépliants et affiches grand public, des conseils aux conducteurs, aux seniors, aux jeunes, aux usagers de deux-roues, par leur mise à disposition dans tous les départements mais également par des actions de diffusion spécifiques à grande échelle, dans les salles d'attente de cabinets médicaux, les pharmacies, les relais de la presse, etc. Enfin, le MI développe une communication qui s'appuie sur de nombreux partenaires (médias, associations, entreprises, services de l'Etat, etc.) qui relaient régulièrement des messages de prudence et de responsabilité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19085

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 février 2013](#), page 1781

**Réponse publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 1082